



## Inscriptions 2019 -2020

### **Documents indispensables pour l'inscription :**

1. Fiche d'inscription complétée et signée.
2. Photocopie de la carte d'identité (ou du passeport) de votre enfant.
3. Photocopie de la carte d'identité (ou du passeport) des 2 parents.
4. Composition de ménage récente (fournie par l'Administration communale).

### **Modalités d'inscription :**

#### **Si votre enfant est prioritaire** (voir règlement d'ordre intérieur):

- Vous recevrez en octobre un avis vous invitant à retirer un formulaire d'inscription. L'inscription est automatiquement validée si le dossier d'inscription **COMPLET** (avec tous les documents demandés) est déposé en mains propres au secrétariat dans les délais qui seront annoncés dans cet avis.
- Nous ne pouvons garantir une place pour votre enfant que pour les demandes introduites dans les délais prévus.

#### **Si votre enfant n'est pas prioritaire :**

- Une réunion d'information collective est organisée le jeudi 22 novembre 2018 à 16H. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour participer à cette séance. Le dossier de demande d'inscription sera distribué en mains propres à partir de cette date.
- Ce dossier peut être déposé en mains propres au secrétariat de l'école à partir du jeudi 29 novembre 2018.
- Début décembre, vous serez informé par courrier de la possibilité d'inscription de votre enfant ou de sa mise en liste d'attente.
- Si votre enfant est en liste d'attente nous vous recontacterons si une place se libère.
- Si vous obtenez une place pour votre enfant, l'inscription ne sera définitivement confirmée qu'après réception de 50 EUR sur le compte de l'école (BE 20 0682 0188 9056). Cette somme sera déduite de la 1<sup>ère</sup> facture annuelle).

---

Les projets pédagogique, éducatif, d'établissement et le règlement d'ordre intérieur de l'école sont consultables sur [www.institutdelangelus.be](http://www.institutdelangelus.be)